



## NUISANCES ET DÉGÂTS LIÉS AUX RONGEURS DOMESTIQUES (RATS ET SOURIS) :

### Pourquoi lutter collectivement ?

Au travers de leurs us et coutumes, les rongeurs domestiques (rats et souris) sont responsables de nombreuses nuisances. Celles-ci se traduisent par la consommation et souillure d'aliments, des dégradations matérielles, le risque de transmission de virus et maladies à l'Homme, aux animaux domestiques ou d'élevage.

Bien que difficilement visible en raison d'une activité nocturne, il est de règle d'apprécier la présence de rongeurs de la façon suivante :

- **un rongeur vu = 20 à 30 rongeurs présents**

Aussi dans le but de limiter leurs nuisances et dégâts, votre commune participe aux travaux annuels de lutte collective menés en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 50) sur l'ensemble du département de la Manche.

### La lutte collective, en quoi ça consiste ...

Bien adaptés aux modes de vie et activités humaines, les rongeurs domestiques sont présents partout (habitation particulière ou collective, exploitation agricole, bâtiments industriels, restaurant...). Cette présence est d'autant plus favorisée s'ils ont accès au gîte et au couvert de façon simplifiée. Il est donc nécessaire que tout à chacun participe à l'effort de lutte pour une parfaite maîtrise des populations de rongeurs domestiques et une gestion efficace des risques de nuisances associées.

La lutte contre les rongeurs domestiques ne peut donner de bons résultats qu'au travers d'une organisation collective associant toutes les personnes concernées. Dans ce cadre, votre commune met à disposition des produits rodenticides.

Si vous rencontrez des problèmes de rongeurs domestiques, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie pour vous en procurer.



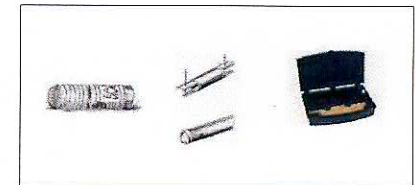
### Une lutte réussie en quelques règles ...

Suivre quelques règles simples lors de la mise en œuvre d'une lutte contre les rongeurs domestiques permet d'être rapidement efficace. De même, ces règles limitent les soucis liés au mauvais emploi des produits, en terme de risque que d'utilisation abusive et inutile.

- **Règle n°1** : ne pas favoriser l'installation des rongeurs domestiques en ne leur donnant pas accès aux ressources alimentaires et en rendant les lieux à risque inhospitaliers à leur présence.
- **Règle n°2** : surveiller régulièrement l'absence ou la présence de rongeurs domestiques en s'aidant :
  - des traces de passage ou d'activité (consommation des denrées alimentaires, dégradations matérielles, déjections ...), et
  - de la disposition, en nombre limité et à des endroits stratégiques, de postes d'appâtage qui serviront de témoins de présence (en cas de visite et consommation des postes).
- **Règle n°3** : intervenir rapidement, en cas de présence, par la pose de postes d'appâtage en plus grand nombre au niveau des lieux infestés et des traces de passage.
- **Règle n°4** : respecter les recommandations d'emploi des produits et utiliser des postes d'appâtage limitant l'accès uniquement aux rongeurs.

### Exemples :

- - bouteilles d'eau en plastique sans goulot
- - tuyaux en PVC
- - intérieur de parpaings ou de briques
- - boîtes d'appâts spécifiques proposés dans le commerce.



- **Règle n°5** : vérifier régulièrement les postes d'appâtage (au moins 1 fois par semaine) et les ré-appâter jusqu'à arrêt de la consommation.
- **Règle n°6** : utiliser des produits de formulation différente (en alternance) afin d'éviter les risques d'accoutumance de la part des rongeurs domestiques.
- **Règle n°7** : maintenir l'effort de lutte jusqu'à sa pleine réussite et rester vigilant pour éviter tout retour des rongeurs.